



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60  
Nombre de procurations : 18

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

### Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Catherine VICTOR	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Catherine GOZZI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**

**Lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO -  
Convention de groupement**

L'éco-organisme CITEO accompagne les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des déchets d'emballages ménagers. Dans ce cadre CITEO propose un nouvel accompagnement spécifique à toutes les communes et groupements de communes ayant en charge le nettoyage des déchets.

Dans ce cadre, lors de sa séance du 28 mars 2024, le Conseil métropolitain :

- a autorisé le dépôt d'un dossier par la métropole pour l'obtention des soutiens financiers liés à la lutte contre les déchets abandonnés (papiers graphiques et emballages ménagers) pour les communes de la métropole souhaitant s'engager dans cette démarche (948 000 € par an pour l'ensemble des communes de la métropole),
- a autorisé la signature de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO (date butoir 30 juin pour obtenir la totalité des financements) dans le cadre d'un groupement avec les communes volontaires.

Il convient désormais de déterminer les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre Dijon métropole, mandataire, et les communes volontaires en établissant une convention de groupement qui définit les engagements de chaque partie.

Elle prévoit notamment que Dijon métropole assure l'animation du dispositif et le suivi de la convention avec CITEO, et procède aux reversements perçus par la métropole aux communes.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, annexée à la présente délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.
- **d'autoriser** Dijon métropole a procédé aux reversements correspondants à la quote-part de chaque commune adhérente.

SCRUTIN      POUR : 78                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 18 PROCURATION(S)